

Annexe 2 – Fiche de poste conseiller pédagogique délégation enseignement français en principauté d'Andorre

Un poste d'enseignant du premier degré, conseiller pédagogique, sera vacant à compter de la rentrée scolaire 2023 auprès du délégué à l'enseignement français en Andorre.

Les tâches du conseiller pédagogique auprès du délégué à l'enseignement français en Andorre vont au-delà de celles qui incombent à un conseiller pédagogique de circonscription telles qu'elles sont définies par la note de service n° 96-107 du 18 avril 1986.

Outre les missions énumérées dans la note de service, il doit seconder le délégué dont il est le collaborateur direct.

Il assure la préparation et la mise en œuvre du plan de formation continue en concertation avec les autres conseillers pédagogiques, en cohérence avec les instructions ministérielles et les axes du projet de territoire. Il met en œuvre les plans français et mathématiques, ainsi que les actions de liaison école-collège dont il a la charge en collaboration avec la principale-adjointe.

Il accompagne les directeurs et les équipes pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions des projets d'écoles.

Il coordonne les projets fédérateurs en liaison avec le Gouvernement andorran.

Il gère l'organisation de la prise en charge des élèves allophones nouvellement arrivés ainsi que celle des élèves à besoins éducatifs particuliers en collaboration avec le Rased, assiste les équipes éducatives et agit dans le cadre de l'école inclusive.

Le ou la candidat(e) doit posséder le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF), ainsi que de bonnes connaissances dans le domaine numérique, (tant du point de vue technique que pédagogique). Une expérience antérieure de conseiller pédagogique sera prise en compte.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, sont déposées sur l'application Amandor-MEN conformément à la note de service relative à l'affectation des personnels en Andorre pour la rentrée 2023.

Après étude des dossiers, un entretien sera organisé à l'initiative du délégué à l'enseignement français. Les entretiens de sélection se dérouleront en mars 2023.

Un double des candidatures sera directement adressé à M. le délégué à l'enseignement français en Andorre, C/Baixada del Moli, 5, Edifici « Moli III » B - 1.1, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, C/Baixada del Moli, 5, Edifici « Moli III » B - 1.1, BP88, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 802 770).